

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA CLAIRIÈRE
TENUE LE 21 JANVIER À 18h30 EN PRÉSENTIEL

PRÉSENCES

Luce Laflamme	Sandra Pimparé
Sophie Megret	Manon Labonne
Tania Abou-Younes	Amélie Bourgault
Nathalie Morand - directrice	Nancy Laplante

1. Ouverture de la séance

La séance est déclarée ouverte à 18h32 par Mme Sophie Megret. Le quorum est atteint.

2. Choix d'un secrétaire de réunion

Mme Nathalie Morand se propose pour être la secrétaire de réunion, ce qui est accepté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Manon Labonne propose l'adoption de l'ordre du jour tel quel.

C.E. 2025-2026-18

4. Parole au public

Aucun public présent

5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025

5.1 Lecture et adoption

Mme Sandra Pimparé propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025.

C.E. 2025-2026-19

5.2 Suivi au procès-verbal

Mme Nathalie Morand informe les membres de la possibilité de présenter les résultats CSSMI des consultations tenues lors de la dernière séance (politique sur l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements (OS-01), cadre d'organisation scolaire 2026-2029, calendrier scolaire 2026-2027 – secteur jeune). Les membres ne tiennent pas à une présentation détaillée. Les décisions découlant des consultations sont présentées.

6. Informations budgétaires

6.1 Sommaire du budget révisé

La direction présente le sommaire du budget révisé aux membres en soulignant qu'il s'agit d'un budget équilibré.

6.2 Résolution mesures dédiées et protégées

À la suite de la présentation du budget révisé, le conseil d'établissement de l'école de la Clairière confirme que le CSSMI, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, a alloué à l'école de la Clairière la somme totale de 238 611 \$. Ces sommes ont été allouées et versées au budget de l'établissement et ce, conformément aux fins prévues aux Règles budgétaires du MEQ 2025-2026.

Mme Luce Laflamme, appuyée par Mme Nancy Laplante, propose cette résolution.

C.E. 2025-2026-20

6.3 Présentation des résultats financiers du SDG 24-25

La direction présente les résultats financiers du SDG pour l'année scolaire 2024-2025. Les membres s'interrogent sur l'impact du déficit de 7548\$ sur le budget global de l'école. Les membres cherchent des moyens pour atténuer ce déficit potentiel pour l'année en cours avec la fin du plan d'atténuation. Plusieurs idées sont évoquées comme une campagne de financement, un appel aux dons de la part des parents ou l'utilisation des fonds spéciaux. La direction s'informerait des possibilités auprès du CSSMI et fera un retour à ce sujet lors de la prochaine séance.

6.4 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement

Aucune demande particulière n'est présentée par les membres.

6.5 Demande – Fonds spéciaux

Le comité « Carnaval » présente une demande de financement d'environ 300\$ et le comité « Clairière en folie » fait une demande de financement d'environ 3000\$ pour la réalisation de ces activités.

Mme Sandra Pimparé propose l'adoption de l'octroi de ces sommes prises dans les fonds spéciaux pour ces activités.

C.E. 2025-2026-21

7. Modification au code de vie

Étant donné la nouvelle loi exigeant le vouvoiement dans les écoles, la modification conséquente au code de vie est proposée.

Mme Tania Abou-Younes propose l'approbation de la modification du code de vie.

C.E. 2025-2026-22

8. Planification de la consultation obligatoire des élèves

Mme Nathalie Morand propose, au nom du comité « plan de lutte » de l'école, que la consultation obligatoire des élèves du conseil d'établissement s'organise autour d'un questionnaire sur le climat dans le cadre du plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans l'école. Le comité présentera le questionnaire aux membres du conseil d'établissement avant de procéder. Les membres sont favorables à cette idée.

9. Sorties et activités éducatives

Les activités et/ou sorties éducatives #11 et # 12 sont présentées aux membres du conseil d'établissement.

Mme Nancy Laplante propose l'approbation des sorties et des activités présentées.

C.E. 2025-2026-23

10. Poste de membre parent du conseil d'établissement

À la suite de la démission de Mme Félicité Djoupop, un poste de membre parent est à combler. Le nouveau membre soit faire partie des membres parents substituts élus lors de l'assemblée générale de parents. Mme Stéphanie Chartray a démontré de l'intérêt pour le poste.

Mme Luce Laflamme propose la nomination de Mme Stéphanie Chartray à titre de membre parent du conseil d'établissement de l'école de la Clairière.

C.E. 2025-2026-24

11. Informations des membres

Représentante des enseignants

La sortie à l'Académie Ste-Thérèse dont le transport a été assumé par les fonds spéciaux a été un succès. Les activités de Noël ont été très appréciées, en particulier le bingo, le courrier de Noël et le spectacle de musique. L'école a la chance d'accueillir plusieurs stagiaires en enseignement. Un montage vidéo sera réalisé pour accompagner la chanson de l'école de la Clairière qui avait été composée dans le cadre du 25^e anniversaire de l'école. Ce sera une activité rassembleuse pour les enfants et le personnel. Une journée spéciale « à l'envers » agrémentée d'une récréation prolongée aura lieu sous peu. Le carnaval d'hiver est en cours de préparation.

Représentante du service de garde

Les activités se déroulent normalement. Les éducatrices développent de beaux projets artistiques. Les parents sont encouragés à admirer les résultats dans le hall. Les enfants semblent très heureux au service de garde car ils ne veulent souvent pas quitter quand les parents viennent les chercher.

Représentante des employés de soutien

Aucune information car la représentante est absente.

Direction

La direction souligne que l'équipe-école a eu la chance de se retrouver pour un déjeuner au restaurant pour commencer l'année 2026 en beauté. L'activité semble avoir été appréciée de tous.

Présidente

La présidente souligne qu'elle remarque des progrès dans la gestion du temps d'écran pendant la journée scolaire. Elle veut également féliciter la résilience de l'équipe-école qui a traversé un mois de décembre où plusieurs enfants et membres du personnel ont été attaqués par différents virus.

12. Levée de la séance

La présidente, Mme Sophie Megret, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Mme Sophie Megret propose la levée de l'assemblée à 19h55.

C.E. 2025-2026-25

Sophie Megret présidente

Nathalie Morand directrice